

Compte rendu Réunion ordinaire du CSE Jeudi 30 septembre 2021

Fermeture fin d'année

Vendredi 12 novembre.

Du vendredi 24 décembre inclus au vendredi 31 décembre inclus.

Donc sept jours ouvrés à poser.

En posant deux samedi les 24 et 31 décembre, possibilité de récupérer deux jours ouvrés à reposer.

MTN et Logistiques travailleront partiellement entre Noël et le Jour de l'An.

Demi heure de pause payé pour les postés

Le directeur et la secrétaire du CSE n'ont pas retenu ce point pour l'ordre du jour.

Nous avons quand même insisté sur la réponse bête faite après la grève de juin pendant le CSE extraordinaire du 17 juillet.

La responsable RH a dit qu'elle allait nous démontrer que nous avions mal interprété le jugement de l'usine Fareva de Dijon.

Nous attendons avec intéret cette démonstration.

Fréquence des radios des poumons et risques chimiques

La réponse faite à la réunion de CSE du 17 juillet ne permettait pas de comprendre pourquoi la fréquence du contrôle par radio des poumons n'est plus de deux ans.

Pourquoi le docteur Athurion demandait une radio tous les deux ans?

Le risque chimique pour les poumons a t'il changé après le départ de ce docteur ?

Au lieu de répondre à ces questions, le responsable HSE a présenté un inventaire des produits chimiques dangereux et du risque réel lors de l'utilisation de ces produits.

Nous attendons de pouvoir consulter cette liste et pas seulement de la regarder projetée au mur quelques instants.

Le médecin du travail quand à lui, après avoir longuement expliqué son rôle, ne répondait toujours pas aux questions.

Il semble que le problème vient de la "fiche d'entreprise" faite par l'ancien médecin du travail.

La "fiche d'entreprise" est le document légal que doit établir et maintenir à jour le médecin du travail sur l'usine.

La "fiche d'entreprise" de 2019 ne met en avant que le risque silice. Nous avons souligné que les "fiches d'entreprise" ne sont pas claires et ne semblent pas rigoureuses.

Les deux précédentes "fiche d'entreprise" de 2009 et 2013 évoquait aussi le risque de poussière. Et la poussière peut-être un agent chimique dangereux.

Nous avons donc demandé au médecin du travail de vérifier que la poussière respirée par les collègues en fabrication n'est pas dangereuse.

Même si l'extraction de l'air à l'UAP Fab est vérifié deux fois par an, il est notoire que pour certaines fabrication l'atelier est voilé par un nuage de poussière.

Le docteur s'est engagé à mettre à jour la "fiche d'entreprise" en vérifiant le risque chimique.

Cette nouvelle "fiche d'entreprise" doit préciser les risques et la surveillance médicale adaptée. Fiche d'entreprise ou pas, c'est à nous salariés de contrôler si les conditions dans lesquelles le patron nous fait travailler sont dangereuses.

En attendant, les salariés ayant dix ans d'ancienneté ont droit à une radio tous les quatres ans. Le docteur convient également qu'à l'embauche tous les salariés exposés à la silice ont droit à une radio, un EFR, une prise de sang. Il est informé qu'aucun salarié de la Fabrication n'a eu cette prise de sang. Idem pour quelques jeunes embauchés sans radio des poumons.

Comptes Cosmeva 2020

Malgré l'éclatemente de la crise du Covid 19, l'année 2020 a été meilleure que les autres d'après la comptabilité "officielle".

Le gel hydroalcoolique fabriqué et conditionné a amélioré la comptabilité "officielle".

Pour autant, au final, en 2020 l'usine aurait perdu 1,3 millions d'euros.

Vu le tableau présenté, de 2019 à 2021, c'est 9 millions d'euros que l'usine perd.

En 2022, Fareva devra réinjecter des millions pour que l'usine ait encore le droit de fonctionner.

Donc d'après la fable officielle, le patron perd des millions dans Cosmeva.

C'est évidemment impossible qu'il ne retire pas quelque part un bénéfice de ces millions investis "à perte".

Ne nous laissons pas abuser par ces chiffres trompeurs, fait pour nous faire peur.

C'est la baisse, bien réelle celle-là, de notre pouvoir d'achat qui doit nous préoccuper.

Activités

La direction prévient que jusqu'au premier trimestre 2022, l'activité restera très basse. En gros, l'année 2022 ressemblera à 2021.

Secourisme

La direction prévoit d'ici la fin de l'année des formations de secourisme au travail, recyclage mais aussi nouveaux secouristes pour augmenter le nombre de salariés formés.

Maintien de salaire en cas de maladie

La direction informe que si la Sécurité Sociale ne rembourse pas les Indemnités Journalière à Cosmeva, Cosmeva demandera le remboursement au salarié. Il faut donc vérifier que la Sécurité Sociale a bien reçu l'arrêt maladie en cas d'envoi papier et demander un duplicata au médecin en cas de louper.

Bilan annuel Grass-Savoye (assurance santé)

Pour la deuxième année, d'après les chiffres communiqués par Grass-Savoye, l'assurance santé rembourse plus qu'elle ne reçoit en cotisation.

Pour l'instant, il n'est pas prévu d'augmenter les cotisations mais au renouvellement du contrat il faut s'attendre à une augmentation des cotisations ou une baisse de remboursement... si nous nous laissons faire.

Pour verser à la caisse de grève des chauffeurs de bus de Transdev-Sénart,

voir le panneau syndical:

https://www.leetchi.com/c/soutien-

Augmentation du Smic :

voir le panneau syndical, affiche salaires mini remis à jour.

Le 4 octobre 2021.